



NEWSLETTER UNSA-ANPE - Octobre 2008

Le point sur les négociations:

Le 30 septembre dernier, les négociations sur l'accord préalable se sont poursuivies. L'ensemble du texte a été discuté et amendé. Le Délégué général doit proposer une nouvelle version réécrite de l'accord pour la prochaine séance du 14 octobre avant qu'il ne soit soumis à la signature. Ce texte sera « la colonne vertébrale » des négociations à venir. L'essentiel à retenir du futur accord préalable :

- *Engagement de prendre en compte les valeurs et les cultures des deux institutions, leurs missions de service public et à ce que les dispositions applicables aux personnels de garantissent l'égalité de traitement et la non-discrimination entre les différentes catégories personnel.*
- *Engagement de mettre en œuvre les dispositions de l'article 9 de la convention n° 88 de l'OIT notamment en matière d'indépendance à l'égard de tout changement de gouvernement, de stabilité de l'emploi et de protection à l'égard des influences extérieures, nécessaires à l'accomplissement de leur mission ainsi qu'à garantir les avantages individuels afférents à leur statut acquis par les salariés bénéficiaires de la convention collective de l'Assurance Chômage.*
- *La future convention collective de la nouvelle institution sera construite à partir de la CCN des institutions de l'assurance chômage.*
- *La future convention collective fixera les meilleures conditions conventionnelles telles qu'elles résulteront des acquis des statuts respectifs des deux catégories de personnels et de la négociation, dans des conditions qui permettent aux agents de bénéficier des garanties et acquis des statuts antérieurs.*
- *La création de la nouvelle institution ne devra entraîner aucune suppression d'effectifs.*
- *La mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle institution ne pourra se traduire par des mobilités géographiques forcées.*
- **Négociation d'accords spécifiques et/ou transitoires :**
- *Accord sur les institutions représentatives du personnel et le droit syndical mis en place dans la N.I. avant la tenue de nouvelles élections professionnelles.*
- *Accord R.H. transitoire qui traitera : des mesures d'accompagnement social au regard des changements institutionnels (mobilités professionnelles, formation, parcours professionnels, ...); des conditions d'harmonisation de prise en charge des frais de repas et de déplacements ; des conditions de positionnement dans la grille de classification ainsi que les modalités de recrutement des personnels embauchés à compter de la création de la N.I. ; des modalités de gestion et d'intégration des personnels en CDD ou en contrats aidés issus de l'ANPE et de l'Assurance chômage).*
- *Accord sur les conditions de reclassement des salariés chargés du recouvrement des cotisations d'assurance chômage (négocié par les O.S. du R.A.C.)*
- *Accord sur les conditions d'adaptation des textes actuellement en vigueur à l'ANPE applicables aux agents publics (négocié par les O.S. de l'ANPE) **
- *La Commission Paritaire Nationale de Négociation, chargée de négocier les accords et la future CCN de la N.I., est composée des délégations des organisations syndicales représentatives, désignées par leurs fédérations respectives à savoir : la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGT, la CGT-FO, la FSU et l'UNSA.*
- *La date de fin d'application de la CCN de l'Assurance chômage et la date de début du droit d'option des agents public ne devraient pas être inscrites dans le texte final afin de ne pas mettre sous pression les O.S. et de négocier avec une épée de Damoclès au dessus des têtes des personnels du RAC. Cependant, si les négociations se déroulent normalement, il est fort probable que le droit d'option débute au 01/01/2011.*

Christian Charpy a refusé d'inscrire dans l'accord préalable, la question salariale des agents ANPE durant la phase transitoire. L'UNSA-ANPE exige que la revalorisation des salaires soit partie intégrante de l'accord spécifique * négocié par les seules O.S. de l'ANPE et appelle de ses vœux à l'unité syndicale sur cette question cruciale afin de faire aboutir cette revendication qui est une attente forte du personnel.

LES AUTRES BREVES :

Un CCPN exceptionnel est convoqué le lundi 13 octobre 2008. Il sera consacré, en grande partie, à la formation pour 2009 de la N.I. incluant notamment le dispositif de formation du référent unique.

Le Conseil d'Administration de l'Instance Nationale Provisoire se réunira le 16 octobre prochain à Bercy. A l'ordre du jour : Budget de la Nouvel Institution, offre de services de la N.I. et choix du nom, du logo et de la nouvelle signalétique. Quelques pistes... :



De nombreux collègues sont confrontés à des problématiques de logement. A la demande et en concertation avec les organisations syndicales de l'Agence, la DG a mis en ligne le guide d'accès au logement social, à consulter sur Alice espace RH national.

Le décret relatif à la nouvelle organisation du S.P.E., en application de loi du 13 février 2008 sur la fusion ANPE-ASSEDIC, est paru le 30 septembre dernier au Journal Officiel. Vous pouvez le consulter sur note site www.unsa-anpe.fr

Reprise en main du dossier « Fusion ANPE-ASSEDIC » par l'Elysée:

L'Elysée suivait de très près ce dossier. A présent, il le pilote. Pour preuve la nomination du nouveau DGEFP et les déclarations de Claude GUEANT, secrétaire général de l'Elysée, le 5 octobre sur Europe 1 :

Le secrétaire général de l'Elysée a déclaré que le président Nicolas Sarkozy présiderait "prochainement" une réunion interministérielle consacrée à l'ajustement de la politique de l'emploi face à la remontée du chômage. « Il y a beaucoup de choses que l'on peut faire, par exemple en matière de formation professionnelle, en matière d'efficacité des dispositifs mis en place par le nouvel organisme résultant de la fusion de l'Unedic et de l'ANPE » a expliqué Claude Guéant.



Un DGEFP venu de l'Elysée

BERTRAND MARTINOT-40 ans.

Le nouveau délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) connaît déjà la maison. Bertrand MARTINOT en a été l'un des chefs de service en 2006, avant de devenir en juin 2007, conseiller social de Nicolas Sarkozy, aux côtés de Raymond SOUBIE. Cet énarque, ancien de Bercy (chargé des prévisions sur le marché du travail en 2002), prend la tête d'une administration centrale aux prises avec des dossiers brûlants : fusion ANPE-Unedic, réforme de la formation professionnelle, des services déconcentrés, flexisécurité... Il entend en faire une administration « efficace, réactive et proactive qui attire les talents », une véritable « boîte à outils » pour ses ministres de tutelle. Revendiquant sa « biculture », il estime incarner le rattachement à Bercy des politiques de l'emploi et souhaite poursuivre dans cette voie pour « mettre le service public de l'emploi au niveau des standards européens ». (Source : Liaisons Sociales)